

RÉFÉRENTIEL OFFICIEL I.T.I.R. Alliance®

MANUEL INSTITUTIONNEL

Construire des collaborations durables au service de l'accompagnement humain

Préambule

Le présent Manuel Institutionnel constitue le document fondateur du Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®. Il présente les fondements, la vision, les principes de fonctionnement et les engagements qui structurent le programme de partenariat développé par l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.). Ce document définit le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent l'ensemble des collaborations développées au sein du réseau I.T.I.R. Alliance®. Il est complété par les documents officiels suivants :

Volume II

Convention Cadre de Partenariat

Volume III

Guide Opérationnel du Partenaire

Volume IV

Charte des Engagements du Partenaire

Volume V

Annexe des Modalités de Valorisation du Partenariat

Chaque volume répond à une finalité spécifique. Ensemble, ils constituent un référentiel documentaire cohérent destiné à garantir une compréhension commune du programme, une application homogène de ses principes et une qualité constante des collaborations développées par l'Institut.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

Présentation du Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®
Finalité du Manuel Institutionnel
Articulation avec les autres volumes du Référentiel

PARTIE I

L'INSTITUT DE TRANSFORMATION INTÉGRALE RAPIDE (I.T.I.R.)

PARTIE II

LE PROGRAMME I.T.I.R. ALLIANCE®

PARTIE III

LES PARTENAIRES

PARTIE IV

LE PARCOURS DE COLLABORATION

PARTIE V

LES RÔLES ET LES ENGAGEMENTS

PARTIE VI

LE BILAN D'ORIENTATION PERSONNALISÉ I.T.I.R.®

PARTIE VII

LES MODALITÉS DE VALORISATION DU PARTENARIAT

PARTIE VIII

L'IMAGE ET LA COMMUNICATION

PARTIE IX

CONFIANCE, CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

PARTIE X

LE CADRE CONTRACTUEL

PARTIE XI

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

CONCLUSION

Construire des collaborations durables au service de l'accompagnement humain

CONCLUSION INSTITUTIONNELLE

Construire ensemble des collaborations durables au service de l'accompagnement humain

DÉCLARATION D'ADHÉSION

Reconnaissance de la prise de connaissance du présent Manuel Institutionnel — Engagement à respecter les principes du Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®

INFORMATIONS DOCUMENTAIRES

Référence documentaire — Numéro de version — Date de publication — Date de révision — Statut du document — Niveau de diffusion

PARTIE I — L'INSTITUT DE TRANSFORMATION INTÉGRALE RAPIDE (I.T.I.R.)

1. Message institutionnel

Bienvenue au sein de I.T.I.R. Alliance®. Au-delà d'un programme de partenariat, I.T.I.R. Alliance® est l'expression d'une conviction profonde : les défis humains les plus complexes nécessitent une approche fondée sur la complémentarité des compétences, la coopération entre professionnels et le respect absolu de la personne.

Depuis sa création, l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) développe des méthodes, des outils et des référentiels destinés à favoriser une compréhension plus précise des mécanismes impliqués dans la souffrance humaine et à accompagner les professionnels dans leur pratique. Cette expertise a progressivement conduit à la création d'un réseau de partenaires partageant une même ambition : permettre à chaque personne d'accéder, au moment opportun, à l'accompagnement le plus adapté à sa situation.

Le présent Manuel Institutionnel expose les principes qui fondent cette démarche. Il ne constitue ni un document commercial, ni un guide opérationnel. Il définit le cadre institutionnel de I.T.I.R. Alliance®, les valeurs qui animent le réseau et les principes communs auxquels adhèrent l'ensemble des partenaires.

Rejoindre I.T.I.R. Alliance®, c'est intégrer un réseau construit autour d'une vision commune, dans lequel chaque acteur conserve son identité, son autonomie et son domaine de compétence tout en contribuant à une dynamique collective au service de l'accompagnement humain.

2. Notre mission

La mission de l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) consiste à contribuer au développement d'un accompagnement humain toujours plus rigoureux, éthique et adapté aux besoins des personnes. Pour atteindre cet objectif, l'Institut développe des référentiels méthodologiques, accompagne les professionnels dans le développement de leurs compétences et favorise la coopération entre des acteurs issus de disciplines complémentaires.

À travers I.T.I.R. Alliance®, cette mission prend une dimension collaborative. Le programme permet aux partenaires de proposer à leurs bénéficiaires un accès simple, structuré et personnalisé à un Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®, réalisé par un Professionnel I.T.I.R. qualifié. Chaque orientation repose sur un principe fondamental : permettre à la personne de mieux comprendre sa situation afin qu'elle puisse prendre une décision libre, éclairée et pleinement respectueuse de ses besoins.

3. Notre vision

L'accompagnement humain constitue un domaine d'une grande complexité. Aucun professionnel, aucune discipline et aucune organisation ne peut prétendre répondre seule à l'ensemble des réalités rencontrées par les personnes accompagnées.

Convaincu que les meilleures réponses émergent de la coopération, l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) a créé I.T.I.R. Alliance® afin de favoriser le développement d'un réseau fondé sur la complémentarité des compétences. Chaque partenaire apporte son expertise. Chaque Professionnel I.T.I.R. intervient dans son champ de compétence. Chaque bénéficiaire demeure libre de ses choix. Cette articulation permet de construire un environnement dans lequel la qualité de l'accompagnement prévaut sur toute autre considération.

La vocation de I.T.I.R. Alliance® n'est pas de centraliser les compétences. Elle est de créer les conditions permettant à des professionnels et à des organisations de collaborer durablement dans le respect de leurs missions respectives.

4. Les six engagements fondateurs d'I.T.I.R. Alliance®

L'ensemble des partenaires qui rejoignent I.T.I.R. Alliance® adhèrent à un socle commun de principes. Ces engagements constituent le fondement de la culture institutionnelle du réseau. Ils orientent les décisions, les comportements et les relations développées dans le cadre des collaborations mises en œuvre par l'Institut. Ils trouvent leur prolongement opérationnel dans la Charte des Engagements du Partenaire, document constituant le Volume IV du Référentiel Officiel.

Les engagements fondateurs

1. Le respect de la personne

Chaque bénéficiaire est accueilli avec dignité, bienveillance et impartialité. Son histoire, son rythme, ses choix et sa liberté de décision sont pleinement respectés. Aucune considération commerciale, organisationnelle ou institutionnelle ne peut prévaloir sur l'intérêt de la personne accompagnée.

2. L'intégrité professionnelle

Les partenaires et les Professionnels I.T.I.R. exercent leurs missions avec honnêteté, transparence et responsabilité. Ils interviennent exclusivement dans le cadre de leurs compétences et s'interdisent toute promesse de résultat ou toute pratique susceptible d'altérer la confiance accordée au réseau.

3. L'excellence au service de l'accompagnement

La qualité prévaut toujours sur la quantité. Chaque orientation est réalisée avec le souci d'apporter au bénéficiaire la solution la plus pertinente au regard de sa situation. Cette exigence guide l'ensemble des procédures développées par I.T.I.R. Alliance®.

Les engagements fondateurs (suite)

4. L'innovation responsable

L'Institut inscrit son action dans une démarche permanente de recherche, d'amélioration et d'évolution. Cette dynamique vise à faire progresser les pratiques professionnelles tout en garantissant la sécurité, la rigueur méthodologique et le respect des personnes accompagnées.

5. La coopération

Les compétences ne s'opposent pas ; elles se complètent. I.T.I.R. Alliance® favorise le dialogue entre professionnels, institutions, associations et entreprises afin de construire des réponses adaptées à la diversité des situations rencontrées. Chaque acteur conserve son autonomie tout en contribuant à une démarche collective fondée sur la confiance et le respect mutuel.

6. La responsabilité partagée

La qualité du programme repose sur l'engagement de chacun. L'Institut, les partenaires et les Professionnels I.T.I.R. assument leurs responsabilités respectives dans le respect du cadre défini par le Référentiel Officiel. Cette responsabilité partagée constitue la condition essentielle d'une collaboration durable, cohérente et conforme aux valeurs de I.T.I.R. Alliance®.

I.T.I.R. Alliance® ne constitue pas un simple réseau de partenaires. Il représente un cadre institutionnel destiné à organiser des collaborations durables entre des acteurs complémentaires partageant une même exigence : offrir à chaque bénéficiaire un accompagnement respectueux, éthique et adapté à sa situation.

PARTIE II — LE PROGRAMME I.T.I.R. ALLIANCE®

Le programme I.T.I.R. Alliance® constitue le cadre institutionnel à travers lequel l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) développe des collaborations durables avec des professionnels, des entreprises, des associations et des institutions partageant une même exigence de qualité dans l'accompagnement humain. Il repose sur un principe fondamental : favoriser la coopération entre des acteurs complémentaires afin que chaque personne puisse être orientée, lorsque cela est pertinent, vers la solution la plus adaptée à sa situation.

Dans cette organisation, chaque partenaire conserve pleinement son autonomie, son identité et son domaine de compétence. L'Institut intervient uniquement dans les missions qui lui sont propres, tandis que le Bénéficiaire demeure libre de chacune de ses décisions. Le programme ne se substitue jamais aux compétences des partenaires ; il les complète en mettant à leur disposition un réseau structuré de Professionnels I.T.I.R. et un processus d'orientation commun fondé sur des principes de rigueur, d'éthique et de transparence.

1. Pourquoi I.T.I.R. Alliance® ?

Les situations humaines sont multiples, complexes et évolutives. Aucune organisation, quelle que soit son expertise, ne peut répondre seule à l'ensemble des besoins rencontrés par les personnes qu'elle accompagne. Chaque jour, des professionnels, des entreprises, des associations et des institutions sont confrontés à des situations nécessitant une approche complémentaire dépassant leur champ d'intervention habituel.

C'est pour répondre à cette réalité que I.T.I.R. Alliance® a été créé. Le programme permet d'établir un cadre de coopération clair entre des acteurs exerçant des métiers différents mais poursuivant une même finalité : permettre à chaque Bénéficiaire d'accéder à un accompagnement adapté, dans le respect de sa liberté, de ses besoins et des compétences de chacun. Cette approche favorise une continuité dans l'accompagnement, renforce la qualité des orientations et contribue à développer une véritable culture de coopération entre les membres du réseau.

2. Les objectifs du programme

À travers I.T.I.R. Alliance®, l'Institut poursuit plusieurs objectifs institutionnels :

- faciliter l'accès à un accompagnement adapté aux besoins de chaque Bénéficiaire ;
- favoriser la coopération entre des professionnels issus de domaines complémentaires ;
- reconnaître et valoriser les compétences propres à chaque partenaire dans le respect de son rôle ;
- garantir un processus d'orientation structuré, transparent et respectueux de la personne ;
- développer un réseau de confiance fondé sur l'éthique, la qualité et la complémentarité des expertises ;
- renforcer les collaborations durables entre les différents acteurs de l'accompagnement humain ;
- contribuer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles au bénéfice des personnes accompagnées.

Les bénéfices du programme

3. Les bénéfices pour le Partenaire

En rejoignant I.T.I.R. Alliance®, le Partenaire intègre un cadre de collaboration structuré lui permettant de proposer à ses Bénéficiaires un accompagnement complémentaire tout en conservant son indépendance professionnelle. Le programme lui permet notamment de bénéficier :

- d'un interlocuteur institutionnel unique pour les situations nécessitant une orientation ;
- d'un accès à un réseau de Professionnels I.T.I.R. sélectionnés selon les exigences du programme ;
- de la possibilité de proposer à ses Bénéficiaires un Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®, offert et sans engagement ;
- d'une solution complémentaire sans devoir développer lui-même de nouvelles compétences ou prestations ;
- d'une collaboration encadrée par des documents officiels garantissant la transparence des relations ;
- d'un accompagnement durable dans le développement de son partenariat avec l'Institut ;
- des modalités de valorisation définies, lorsque celles-ci sont prévues, conformément à la Convention Cadre de Partenariat et à l'Annexe des Modalités de Valorisation du Partenariat.

4. Les bénéfices pour le Bénéficiaire

Le Bénéficiaire demeure au centre du dispositif I.T.I.R. Alliance®. Chaque orientation est réalisée dans le seul objectif de lui permettre de mieux comprendre sa situation et d'accéder, s'il le souhaite, à un accompagnement adapté à ses besoins. Le programme lui permet notamment :

- de bénéficier d'un Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®, offert et sans engagement ;
- d'obtenir une analyse individualisée de sa situation dans un cadre bienveillant et confidentiel ;
- de mieux comprendre les mécanismes susceptibles d'être impliqués dans les difficultés rencontrées ;
- de découvrir les différentes possibilités d'accompagnement pouvant répondre à ses besoins ;
- de disposer d'informations claires lui permettant de prendre une décision libre et éclairée.

À aucun moment le Bénéficiaire n'est tenu d'entreprendre un accompagnement. La décision finale lui appartient exclusivement. Cette liberté constitue l'un des principes fondamentaux du Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®.

5. Les bénéfices pour les Professionnels I.T.I.R.

Le programme représente également un cadre de développement pour les Professionnels I.T.I.R. intervenant au sein du réseau. Grâce aux orientations réalisées par les partenaires, ils peuvent exercer leur mission dans un environnement fondé sur la coopération, la confiance et la complémentarité des compétences. Le programme leur permet notamment :

- d'intervenir auprès de Bénéficiaires orientés dans le respect d'un processus structuré ;
- de consacrer pleinement leur expertise à l'accompagnement des personnes qui leur sont confiées ;
- de développer leur activité au sein d'un cadre institutionnel clairement défini ;
- de renforcer les collaborations avec des partenaires partageant les mêmes exigences de qualité ;
- de contribuer activement au développement d'un réseau fondé sur l'éthique, la responsabilité et l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

> I.T.I.R. Alliance® n'a pas pour vocation de remplacer les compétences des partenaires. Il organise leur complémentarité au sein d'un cadre institutionnel commun afin de garantir des orientations cohérentes, une coopération durable et un accompagnement respectueux des besoins de chaque Bénéficiaire.

PARTIE III — LES PARTENAIRES

Les partenaires constituent un acteur essentiel du programme I.T.I.R. Alliance®. Par leur proximité avec les personnes qu'ils accompagnent, ils contribuent à identifier les situations pour lesquelles un accompagnement complémentaire peut s'avérer pertinent et facilitent l'accès au Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®. Le partenariat repose sur une relation de confiance fondée sur le respect des compétences de chacun, l'autonomie des parties et une vision commune de l'accompagnement humain. Chaque partenariat est établi dans le cadre du Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance® et s'inscrit dans une démarche de coopération durable au service du Bénéficiaire.

1. Les partenaires du réseau I.T.I.R. Alliance®

Le programme I.T.I.R. Alliance® est ouvert aux professionnels, entreprises, associations et institutions qui souhaitent proposer à leurs Bénéficiaires un accès à un accompagnement complémentaire, dans le respect de leur propre mission. L'adhésion au programme ne dépend pas uniquement de la profession exercée mais également de la volonté de partager les valeurs, les principes éthiques et les engagements définis par le présent Référentiel.

Peuvent notamment rejoindre I.T.I.R. Alliance® :

Les professionnels indépendants

Professionnels exerçant une activité libérale ou indépendante souhaitant compléter leur accompagnement par une solution d'orientation adaptée aux besoins de leurs bénéficiaires.

Les professionnels de l'accompagnement

Professionnels intervenant dans les domaines de l'accompagnement humain, du développement personnel, du coaching, du conseil ou de toute discipline connexe.

Les professionnels de santé

Professionnels exerçant dans le secteur médical, paramédical ou de la santé, dans le respect de leurs obligations professionnelles et déontologiques.

Les entreprises

Organisations souhaitant mettre à disposition de leurs collaborateurs des actions de prévention, de sensibilisation ou d'accompagnement répondant à des besoins spécifiques.

Les associations

Structures associatives désireuses d'offrir à leurs adhérents ou aux publics qu'elles accompagnent un accès à un accompagnement complémentaire.

Les collectivités et institutions

Collectivités territoriales, établissements publics ou organismes institutionnels développant des projets en faveur du bien-être, de la prévention ou de l'accompagnement des personnes.

Les organismes publics et privés

Toute organisation poursuivant une mission compatible avec les objectifs et les valeurs portés par I.T.I.R. Alliance®.

Cette liste est présentée à titre indicatif. Chaque demande de partenariat fait l'objet d'une étude individualisée afin de vérifier sa cohérence avec les principes du programme, la qualité des collaborations envisagées et les engagements définis par le Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®.

Le parcours de candidature

L'adhésion au programme I.T.I.R. Alliance® est précédée d'un processus rigoureux destiné à permettre à l'Institut et au candidat d'évaluer mutuellement l'opportunité et la pertinence d'une collaboration durable. Ce processus est conçu pour assurer une alignement complet des objectifs et des valeurs.

Ce cadre structuré garantit que chaque partenariat repose sur une compréhension commune des finalités du programme, des responsabilités inhérentes à chacun, et des principes éthiques et des valeurs fondamentales portées par l'Institut. L'intégration au sein d'I.T.I.R. Alliance® n'est pas automatique; elle intervient uniquement à l'issue des différentes étapes décrites ci-après, assurant ainsi la qualité et la cohérence de notre réseau.

01

1. Manifestation d'intérêt

Le professionnel ou l'organisation exprime son souhait de rejoindre I.T.I.R. Alliance® en remplissant un formulaire de pré-candidature et en partageant ses motivations et ses attentes.

02

2. Examen du dossier

L'équipe d'I.T.I.R. Alliance® procède à une analyse approfondie du profil du candidat, de son activité, de son éthique professionnelle et de sa compatibilité avec les exigences du Référentiel Officiel.

03

3. Entretien d'échange

Un entretien est organisé avec le candidat pour discuter plus en détail de sa vision de l'accompagnement, des synergies potentielles et pour répondre à toutes ses interrogations concernant le partenariat.

04

4. Proposition et validation

Après un examen favorable, une proposition de partenariat est formalisée. Le candidat dispose d'un temps pour l'examiner avant de valider son adhésion au programme.

05

5. Intégration et formation

Le nouveau partenaire est intégré au réseau et bénéficie d'une phase d'onboarding incluant l'accès aux ressources, aux outils et à une formation sur les spécificités du programme I.T.I.R. Alliance®.

Demande de prise de contact

Toute personne ou organisation souhaitant rejoindre I.T.I.R. Alliance® adresse une demande de prise de contact à l'Institut. Cette démarche initiale s'effectue facilement par email à l'adresse suivante : **infos@institut-itir.com**.

Nous encourageons toutes les entités intéressées par une collaboration avec I.T.I.R. Alliance® à nous contacter par ce biais. Cette première communication est essentielle pour nous permettre de comprendre vos motivations et d'apprécier la compatibilité de vos objectifs avec ceux de notre programme.

> Cette demande ne constitue ni une candidature acceptée ni un engagement réciproque ferme. Elle a pour unique but d'initier les premiers échanges, nous permettant ainsi d'évaluer mutuellement l'opportunité et la pertinence d'une éventuelle collaboration future.

L'envoi de cette demande marque le point de départ d'un dialogue constructif, visant à explorer les synergies potentielles et à garantir que toute future association s'inscrive dans le respect de nos valeurs et principes partagés.



Entretien de découverte

À la suite de votre demande de prise de contact, l'Institut peut vous proposer un entretien individuel approfondi. Cette étape clé est conçue pour établir une compréhension mutuelle et évaluer la pertinence d'une future collaboration au sein d'I.T.I.R. Alliance®.

Cet échange privilégié nous permet de mieux appréhender plusieurs aspects essentiels de votre profil ou de celui de votre organisation :

- L'activité spécifique du candidat et son positionnement sur le marché.
- Son domaine d'intervention principal et les expertises qu'il propose.
- Ses attentes précises vis-à-vis du programme I.T.I.R. Alliance®.
- Les besoins particuliers de son organisation et les défis qu'elle rencontre.
- Les objectifs clairs et mesurables poursuivis par une éventuelle collaboration avec l'Institut.

Au-delà de cette compréhension mutuelle, cet entretien offre également au candidat l'opportunité de découvrir en détail le fonctionnement général du programme I.T.I.R. Alliance®, d'explorer les ressources disponibles et de poser l'ensemble de ses questions pour s'assurer que le partenariat répondra pleinement à ses aspirations et s'alignera sur nos valeurs partagées.

Étude de la compatibilité

À l'issue de l'entretien de découverte, l'Institut procède à une étude approfondie pour apprécier la compatibilité entre le projet présenté par le candidat et les principes fondamentaux du programme I.T.I.R. Alliance®. Cette étape est cruciale pour garantir que toute future collaboration s'inscrive dans une logique de succès mutuel et de respect des valeurs partagées.

Cette analyse rigoureuse prend en considération plusieurs critères essentiels, permettant d'évaluer l'alignement stratégique et éthique du partenariat envisagé :

Nature de l'activité

Évaluation de la pertinence et de la cohérence de l'activité du candidat avec la mission et les domaines d'intervention de l'Institut.

Besoins identifiés

Compréhension des attentes spécifiques du candidat et de la manière dont le programme I.T.I.R. Alliance® pourrait y répondre efficacement.

Complémentarité avec le réseau

Analyse de la valeur ajoutée que le candidat apporterait au réseau existant et des synergies potentielles avec les partenaires actuels.

Exigences déontologiques

Vérification de l'adhésion du candidat aux principes éthiques et déontologiques stricts qui régissent toutes les activités de l'Institut.

Faisabilité de la collaboration

Appréciation des aspects opérationnels et structurels nécessaires à la mise en œuvre concrète et durable du partenariat.

Il est important de souligner que l'Institut demeure entièrement libre de ne pas donner suite à une demande de partenariat, sans avoir à motiver spécifiquement sa décision. Cette discrétion est une garantie de la qualité et de l'intégrité du programme, assurant que seuls les partenariats les plus alignés et prometteurs sont intégrés au sein d'I.T.I.R. Alliance®.





Proposition de partenariat

Lorsque toutes les conditions préalables ont été jugées favorables suite à l'étude de compatibilité, l'Institut I.T.I.R. Alliance® peut adresser au candidat une proposition formelle de partenariat. Cette étape marque la concrétisation des discussions préliminaires et la reconnaissance d'un alignement mutuel.

Cette proposition est un document détaillé qui clarifie les termes et les attentes de la collaboration. Elle est conçue pour offrir une vision complète du cadre de l'engagement et inclut notamment :

- **Le type de partenariat retenu :** La proposition spécifie la catégorie de partenariat la plus adaptée au profil et aux objectifs du candidat, déterminant ainsi la nature des engagements et des bénéfices réciproques.
- **Les modalités générales de la collaboration :** Elle décrit le fonctionnement opérationnel du partenariat, incluant les méthodes de communication, les responsabilités de chaque partie, ainsi que les processus d'échange et de suivi qui garantiront l'efficacité de la coopération.
- **Les documents contractuels applicables :** La proposition intègre les références aux contrats et accords légaux qui régiront le partenariat, assurant un cadre juridique clair et sécurisé pour l'ensemble des parties.
- **Les éventuelles annexes particulières :** Toute clause spécifique ou disposition additionnelle relative à des projets uniques, des ressources partagées ou des engagements spécifiques, sera explicitement mentionnée pour une transparence totale.

La remise de cette proposition est une invitation à franchir une nouvelle étape, celle d'un engagement formel et durable au sein d'I.T.I.R. Alliance®, fondé sur la confiance et la volonté partagée d'œuvrer pour l'accompagnement humain.

Formalisation de la collaboration

Après l'acceptation de la proposition de partenariat, la collaboration entre l'Institut I.T.I.R. Alliance® et le futur partenaire entre dans sa phase de formalisation. Cette étape cruciale concrétise l'engagement mutuel et établit le cadre officiel de leur coopération.

Le partenariat devient pleinement effectif après l'accomplissement des actions suivantes, qui scellent l'accord et intègrent le partenaire au sein du dispositif :

Signature de la Convention Cadre

L'accord principal définissant les termes généraux et les principes de la collaboration à long terme.

Signature du Code de Déontologie

L'adhésion formelle aux valeurs éthiques et aux standards professionnels de l'Institut I.T.I.R. Alliance®.

Remise des documents officiels

La transmission de tous les manuels, guides et ressources nécessaires au bon déroulement du partenariat.

Intégration au dispositif

L'activation de l'accès du partenaire aux plateformes, outils et réseaux spécifiques d'I.T.I.R. Alliance®.

Dès cette date de formalisation, le nouveau partenaire bénéficie pleinement des droits et assume les obligations énoncées dans le Référentiel Officiel. Cette officialisation marque le début d'une collaboration constructive et pérenne, dédiée à l'accompagnement humain selon les standards d'excellence d'I.T.I.R. Alliance®.



2. Les différentes formes de partenariat

Les partenaires du réseau exercent des activités diverses et répondent à des besoins spécifiques. Afin de s'adapter à cette diversité, I.T.I.R. Alliance® prévoit plusieurs modalités de collaboration pouvant être mises en œuvre seules ou de manière complémentaire, selon les objectifs poursuivis.

L'orientation de Bénéficiaires

Le Partenaire peut orienter un Bénéficiaire vers l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) afin qu'il bénéficie d'un Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®. À l'issue de ce bilan, le Bénéficiaire demeure entièrement libre de poursuivre ou non un accompagnement auprès d'un Professionnel I.T.I.R. Le rôle du Partenaire se limite à faciliter cette orientation, sans intervenir dans les choix du Bénéficiaire ni dans les décisions relatives à son accompagnement.

Les interventions en entreprise

L'Institut peut être sollicité pour concevoir et réaliser des interventions destinées aux entreprises ou aux organisations. Ces interventions peuvent notamment porter sur la prévention, la qualité de vie au travail, la sensibilisation, le développement des compétences humaines ou toute autre thématique relevant de l'expertise de l'Institut. Chaque intervention fait l'objet d'un cadre contractuel spécifique définissant les objectifs, les modalités d'exécution et les responsabilités des parties.

Les collaborations institutionnelles

I.T.I.R. Alliance® peut développer des partenariats avec des établissements publics, des structures de santé, des collectivités, des associations ou toute autre institution souhaitant mettre en œuvre des actions communes. Ces collaborations visent à favoriser la complémentarité des compétences et à renforcer les dispositifs d'accompagnement existants au bénéfice des personnes concernées.

Les conférences et actions de sensibilisation

Les partenaires peuvent solliciter l'Institut pour l'organisation de conférences, d'ateliers, de rencontres professionnelles ou d'actions de sensibilisation. Ces interventions ont pour vocation de favoriser la diffusion des connaissances, de développer la réflexion autour des mécanismes humains et de soutenir les démarches de prévention auprès des différents publics.

Les actions de formation

Selon les besoins identifiés, l'Institut peut proposer des actions de formation destinées aux professionnels, aux équipes ou aux organisations. Ces formations contribuent au développement des compétences dans les domaines de l'accompagnement humain, de la communication, de la compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'individu et des pratiques professionnelles associées. Leur contenu, leur durée et leurs modalités d'organisation sont définis en fonction des objectifs poursuivis.

Le développement de projets communs

I.T.I.R. Alliance® encourage la conception et la réalisation de projets réunissant plusieurs partenaires autour d'une ambition commune. Ces projets peuvent concerner notamment des actions de prévention, des programmes de recherche, des événements, des initiatives territoriales, des projets sociaux ou toute autre démarche répondant aux valeurs portées par le réseau. Chaque projet est élaboré dans un esprit de coopération, de responsabilité partagée et de complémentarité des expertises.

Le partenariat I.T.I.R. Alliance® s'adapte à la diversité des organisations tout en reposant sur un cadre institutionnel commun. Quelles que soient les modalités de collaboration retenues, elles poursuivent une même finalité : favoriser un accompagnement humain fondé sur la coopération, le respect des compétences et l'intérêt du Bénéficiaire.

PARTIE IV — LE PARCOURS DE COLLABORATION

Le parcours de collaboration constitue le cadre opérationnel commun à l'ensemble des partenaires du réseau I.T.I.R. Alliance®. Il a été conçu afin de garantir un processus d'orientation simple, cohérent et respectueux des rôles de chacun. Chaque étape répond à un objectif précis et s'inscrit dans une logique de complémentarité entre le Partenaire, l'Institut et le Professionnel I.T.I.R., tout en préservant la liberté de décision du Bénéficiaire. Le parcours présenté ci-après constitue le fonctionnement de référence du programme.

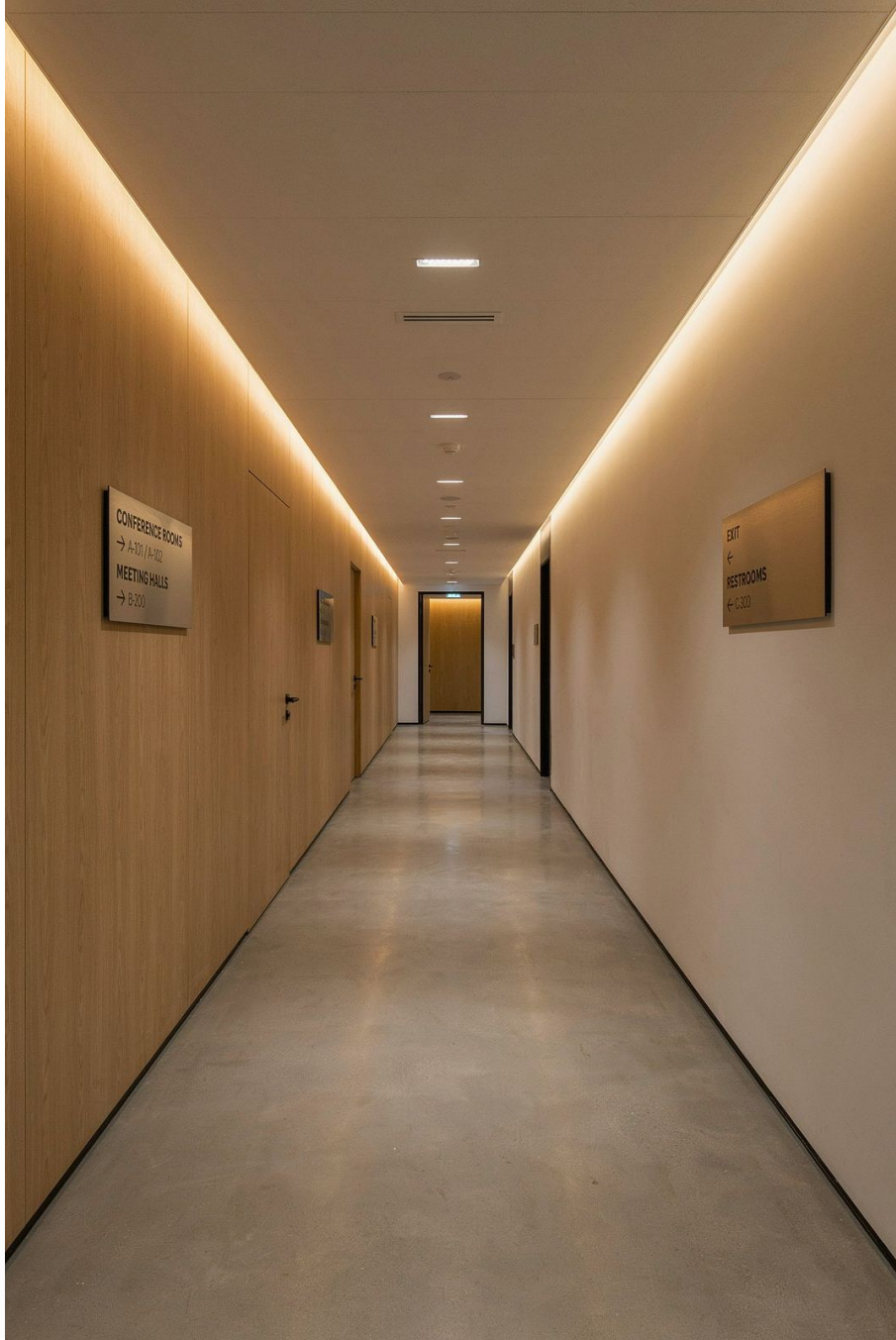

1. Le fonctionnement général

Le fonctionnement de I.T.I.R. Alliance® repose sur un principe essentiel : permettre à chaque Bénéficiaire d'accéder, lorsque sa situation le justifie, à un accompagnement adapté, sans que le Partenaire n'ait à intervenir en dehors de son propre champ de compétence.

Le rôle du Partenaire consiste à identifier une situation pouvant nécessiter une orientation complémentaire et à proposer au Bénéficiaire de bénéficier d'un Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®. À compter de cette orientation, l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) assure l'organisation du parcours, la réalisation du bilan, l'analyse de la situation et, lorsque le Bénéficiaire le souhaite, sa mise en relation avec un Professionnel I.T.I.R..

Le Partenaire ne réalise ni diagnostic, ni évaluation approfondie, ni recommandation thérapeutique dans le cadre du programme. Cette répartition des responsabilités garantit la qualité du parcours, le respect des compétences de chacun et la sécurité des personnes accompagnées. À chaque étape, le Bénéficiaire demeure libre de poursuivre ou non la démarche qui lui est proposée.

2. Les huit étapes du parcours

Identification du besoin

Le Partenaire identifie une personne susceptible de bénéficier d'un accompagnement complémentaire. Cette orientation peut concerner une difficulté personnelle, relationnelle, émotionnelle, familiale, professionnelle ou toute autre situation pour laquelle une analyse plus approfondie apparaît pertinente. Le Partenaire n'a pas pour mission d'évaluer la situation ; il en reconnaît simplement l'opportunité d'une orientation.

Orientation vers l'Institut

Avec l'accord du Bénéficiaire, le Partenaire lui propose de bénéficier d'un Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®, offert et sans engagement. Cette orientation constitue une proposition d'accompagnement et ne crée aucune obligation pour le Bénéficiaire.

Prise de contact

L'Institut prend directement contact avec le Bénéficiaire afin d'organiser le Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®. Le rendez-vous est fixé selon les disponibilités du Bénéficiaire et du Professionnel I.T.I.R. chargé de la réalisation du bilan. Toutes les informations communiquées dans ce cadre sont traitées dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données.

Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®

Le Professionnel I.T.I.R. réalise un entretien individualisé destiné à comprendre la situation du Bénéficiaire, à explorer les difficultés rencontrées et à identifier les principaux mécanismes susceptibles d'y être associés. Ce bilan constitue un temps d'écoute, d'analyse et d'orientation. Il est proposé gratuitement et n'engage le Bénéficiaire à aucune démarche ultérieure.

Les étapes du parcours (suite)

Analyse des besoins

À l'issue du bilan, le Professionnel I.T.I.R. présente une analyse personnalisée de la situation. Cette analyse permet de mettre en évidence les besoins prioritaires, les objectifs envisageables ainsi que les différentes possibilités d'accompagnement adaptées au contexte du Bénéficiaire. L'objectif est de lui permettre de disposer d'une compréhension claire de sa situation avant toute décision.

Présentation des solutions adaptées

Lorsque cela apparaît pertinent, le Professionnel I.T.I.R. présente les solutions d'accompagnement pouvant répondre aux besoins identifiés. Chaque proposition est expliquée de manière transparente, personnalisée et compréhensible afin de permettre au Bénéficiaire d'évaluer sereinement les différentes possibilités qui lui sont offertes.

Libre décision du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire demeure entièrement libre d'accepter ou de refuser les solutions proposées. Aucune pression, aucune sollicitation insistante et aucune obligation d'engagement ne peuvent être exercées dans le cadre du programme. Le respect de cette liberté constitue l'un des principes fondamentaux du Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®.

Accompagnement par un Professionnel I.T.I.R.

Lorsque le Bénéficiaire choisit de poursuivre son parcours, il est accompagné par un Professionnel I.T.I.R. selon les modalités définies lors du Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®. Le Partenaire demeure, lorsque cela est approprié et dans le respect de la confidentialité applicable, un acteur de la relation de confiance établie avec le Bénéficiaire. Les échanges d'informations entre les parties sont strictement limités aux éléments autorisés par le Bénéficiaire et conformes aux dispositions relatives à la protection des données personnelles.

11. Le parcours en un coup d'œil



Le parcours I.T.I.R. Alliance® garantit une répartition claire des responsabilités : le Partenaire oriente, l'Institut coordonne, le Professionnel I.T.I.R. réalise le bilan et l'accompagnement, tandis que le Bénéficiaire demeure libre de chacune de ses décisions.

PARTIE V — LES RÔLES ET LES ENGAGEMENTS

La qualité du programme I.T.I.R. Alliance® repose sur une répartition claire des responsabilités entre les différents acteurs du partenariat. Chaque intervenant exerce sa mission dans le respect de son domaine de compétence, des principes définis par le Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance® et des engagements communs qui fondent le fonctionnement du réseau. Cette complémentarité garantit un accompagnement cohérent, transparent et respectueux de l'intérêt du Bénéficiaire.

1. Les engagements de l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.)

L'Institut s'engage à :

- accueillir chaque Bénéficiaire avec professionnalisme, bienveillance et impartialité ;
- proposer un Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®, offert et sans engagement ;
- assurer un processus d'orientation structuré, conforme aux principes du programme ;
- orienter le Bénéficiaire vers le Professionnel I.T.I.R. le plus adapté à sa situation lorsque cela apparaît pertinent ;
- garantir la confidentialité des échanges et le respect des dispositions légales applicables, notamment en matière de protection des données personnelles ;
- assurer une gestion transparente du programme I.T.I.R. Alliance® ;
- accompagner les partenaires dans le développement de collaborations durables, fondées sur la confiance et la qualité ;
- veiller au respect des engagements définis par le présent Référentiel.

2. Les engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage à :

- présenter I.T.I.R. Alliance® de manière fidèle, objective et conforme aux documents officiels du programme ;
- proposer une orientation uniquement aux personnes ayant exprimé un besoin ou un intérêt pour un accompagnement complémentaire ;
- recueillir l'accord du Bénéficiaire avant toute transmission de ses coordonnées à l'Institut ;
- respecter en toutes circonstances la liberté de décision du Bénéficiaire ;
- ne jamais réaliser, au nom de l'Institut, de diagnostic, d'évaluation clinique, de recommandation thérapeutique ou de promesse de résultat ;
- préserver la confidentialité des informations dont il a connaissance dans le cadre du partenariat ;
- exercer sa mission dans le respect des valeurs, des engagements et des règles définies par le Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®.

Engagements et droits

3. Les engagements du Professionnel I.T.I.R.

Chaque Professionnel I.T.I.R. intervenant dans le cadre du programme s'engage à :

- conduire le Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.® avec professionnalisme, neutralité et bienveillance ;
- réaliser une analyse individualisée dans le respect de son champ de compétence ;
- présenter les solutions d'accompagnement de manière claire, loyale et adaptée aux besoins identifiés ;
- informer le Bénéficiaire sur les objectifs, les modalités et les conditions de toute proposition d'accompagnement ;
- respecter les principes déontologiques applicables à son activité ainsi que les obligations légales en vigueur ;
- garantir la confidentialité des échanges et la protection des données personnelles ;
- préserver en permanence la liberté de décision du Bénéficiaire.

4. Les droits du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire occupe une place centrale au sein du programme I.T.I.R. Alliance®. À ce titre, il bénéficie notamment des droits suivants :

- être accueilli avec respect, impartialité et sans discrimination ;
- bénéficier d'un Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®, offert et sans engagement ;
- recevoir une information claire, loyale, compréhensible et adaptée à sa situation ;
- disposer du temps nécessaire pour prendre une décision libre et éclairée ;
- accepter ou refuser toute proposition d'accompagnement sans justification ;
- interrompre sa démarche à tout moment, sans conséquence particulière ;
- bénéficier de la protection de ses données personnelles et du respect de la confidentialité des échanges.

> Le bon fonctionnement d'I.T.I.R. Alliance® repose sur une responsabilité partagée : l'Institut coordonne, le Partenaire oriente, le Professionnel I.T.I.R. accompagne et le Bénéficiaire demeure libre de chacune de ses décisions.

PARTIE VI — LE BILAN D'ORIENTATION PERSONNALISÉ I.T.I.R.®

Le Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.® constitue la première étape du parcours proposé dans le cadre du programme I.T.I.R. Alliance®. Offert et sans engagement, il permet au Bénéficiaire de bénéficier d'un temps d'échange individualisé destiné à analyser sa situation, à identifier ses besoins et à mieux comprendre les possibilités d'accompagnement qui peuvent lui être proposées.

Le bilan poursuit un objectif exclusivement informatif et orientatif. Il ne vise jamais à convaincre une personne d'entreprendre un accompagnement, mais à lui fournir les éléments nécessaires pour prendre une décision libre, éclairée et adaptée à ses besoins.

1. Les objectifs du Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®

Le bilan a pour objectifs de :

- comprendre la situation présentée par le Bénéficiaire ;
- identifier les principales difficultés exprimées ;
- mettre en évidence les besoins prioritaires d'accompagnement ;
- favoriser une meilleure compréhension des mécanismes susceptibles d'être impliqués ;
- présenter, lorsque cela apparaît pertinent, les solutions d'accompagnement adaptées à la situation observée.

2. Le déroulement du Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®

Le bilan est conduit sous la forme d'un entretien individuel réalisé par un Professionnel I.T.I.R. Au cours de cet échange, le professionnel recueille les informations utiles à la compréhension de la situation, répond aux interrogations du Bénéficiaire et procède à une analyse individualisée dans le respect des principes du programme. À l'issue du bilan, une restitution personnalisée est proposée afin de présenter les principaux éléments d'analyse ainsi que les éventuelles orientations pouvant être envisagées.

Le Bilan d'Orientation — Éléments et limites

3. Les éléments explorés

Le Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.® peut notamment permettre d'explorer :

- les difficultés exprimées par le Bénéficiaire ;
- leur impact dans sa vie personnelle, familiale, relationnelle ou professionnelle ;
- les besoins prioritaires identifiés ;
- les objectifs que le Bénéficiaire souhaite atteindre ;
- l'adéquation entre les besoins observés et les solutions susceptibles d'y répondre.

4. Les limites du Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.®

Le Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.® ne constitue pas :

- un diagnostic médical ;
- un diagnostic psychologique ou psychiatrique ;
- un acte de soin ;
- une expertise judiciaire ;
- une expertise médico-légale ;
- une garantie de résultat.

Il s'agit exclusivement d'un entretien d'orientation destiné à permettre au Bénéficiaire de mieux comprendre sa situation et d'identifier les différentes possibilités d'accompagnement pouvant lui être proposées.

5. La liberté de décision du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire demeure libre, à tout moment, de poursuivre ou non les démarches qui lui sont présentées. Le Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.® n'entraîne aucune obligation d'engagement. Les propositions formulées à son issue sont communiquées à titre informatif afin de permettre au Bénéficiaire d'effectuer un choix personnel, libre et éclairé. Le respect de cette liberté constitue un principe fondamental du programme I.T.I.R. Alliance®.

Le Bilan d'Orientation Personnalisé I.T.I.R.® n'a pas pour finalité de promouvoir un accompagnement. Il a pour vocation d'aider chaque Bénéficiaire à mieux comprendre sa situation afin qu'il puisse prendre une décision libre, éclairée et adaptée à ses besoins.

PARTIE VII — LES MODALITÉS DE VALORISATION DU PARTENARIAT

Les modalités de valorisation du partenariat reposent sur des principes de transparence, d'équité et de simplicité. Chaque collaboration développée dans le cadre de I.T.I.R. Alliance® fait l'objet de dispositions clairement définies dès son entrée en vigueur, afin de garantir une parfaite compréhension des engagements de chacune des parties. Les modalités applicables sont précisées dans la Convention Cadre de Partenariat ainsi que dans l'Annexe des Modalités de Valorisation du Partenariat, qui constitue le document de référence en matière de valorisation.

1. Les principes généraux

Les modalités de valorisation sont définies en fonction de la nature du partenariat, des missions confiées et des objectifs poursuivis. Dans le cadre des partenariats d'orientation de Bénéficiaires, l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) assure exclusivement la coordination du programme et la mise en relation entre les différents acteurs. L'Institut n'intervient pas dans les modalités de valorisation convenues entre le Partenaire et le Professionnel I.T.I.R., sauf disposition particulière prévue par convention. Toute modalité financière applicable est définie de manière préalable, transparente et formalisée avant le début de la collaboration.

2. Le principe de valorisation du partenariat

Lorsqu'un Bénéficiaire orienté par un Partenaire choisit d'entreprendre un accompagnement auprès d'un Professionnel I.T.I.R., une valorisation du partenariat peut être prévue. Cette valorisation constitue la reconnaissance de la contribution du Partenaire dans le processus d'orientation du Bénéficiaire. Ses modalités sont déterminées lors de la conclusion de la Convention Cadre de Partenariat et peuvent varier notamment selon :

- la nature du partenariat ;
- le type d'accompagnement concerné ;
- les modalités d'intervention retenues ;
- les accords librement conclus entre les parties.

Les dispositions applicables sont précisées dans l'Annexe des Modalités de Valorisation du Partenariat, annexée à chaque convention.

3. Les modalités de mise en œuvre

Les modalités de valorisation sont définies de manière claire entre le Partenaire et le Professionnel I.T.I.R. concerné. La convention ou son annexe précise notamment :

- les conditions ouvrant droit à valorisation ;
- les modalités de calcul applicables ;
- les échéances de règlement ;
- les modalités administratives et comptables nécessaires à leur mise en œuvre.

Aucune valorisation ne peut être appliquée en dehors des dispositions formalisées entre les parties.

4. Les situations particulières

Certaines collaborations peuvent nécessiter des modalités spécifiques en raison de leur nature ou de leur organisation. Dans ces situations, une convention particulière, un avenant ou un devis personnalisé peut être établi.

Les interventions collectives

Les actions réalisées auprès de groupes, d'associations, d'organisations ou de collectivités font l'objet de modalités adaptées à la nature et à l'ampleur des interventions prévues.

Les interventions en entreprise

Les missions réalisées au sein des entreprises peuvent notamment comprendre :

- des actions de prévention ;
- des conférences ;
- des ateliers ;
- des accompagnements individuels ou collectifs ;
- des programmes spécifiquement élaborés en fonction des besoins de l'organisation.

Les modalités de valorisation sont établies sur devis ou dans le cadre d'une convention spécifique.

Les situations particulières (suite)

Les missions spécifiques

Lorsque la réalisation d'une mission nécessite une organisation particulière ou la mobilisation de plusieurs Professionnels I.T.I.R., les conditions applicables sont définies au cas par cas afin de garantir une parfaite adéquation avec les objectifs poursuivis.

Les prestations faisant l'objet d'un devis

Lorsque la nature d'un projet le justifie, l'Institut établit une proposition personnalisée précisant :

- le contenu de la mission ;
- les modalités d'intervention ;
- les responsabilités de chacune des parties ;
- les modalités de valorisation applicables.

Les modalités de valorisation d'I.T.I.R. Alliance® sont définies de manière transparente avant toute collaboration et sont systématiquement formalisées dans la Convention Cadre de Partenariat et son Annexe des Modalités de Valorisation du Partenariat.

PARTIE VIII — L'IMAGE ET LA COMMUNICATION

L'image de I.T.I.R. Alliance® repose sur une communication cohérente, responsable et respectueuse des valeurs portées par le programme. Les règles présentées dans cette partie ont pour objectif de garantir une identité commune tout en préservant l'autonomie de communication propre à chaque Partenaire. Elles contribuent à assurer une information fiable auprès des Bénéficiaires, des partenaires institutionnels et du public.

1. Les principes de communication

Toute communication faisant référence à I.T.I.R. Alliance®, à l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) ou à ses activités doit être conforme aux documents officiels du programme. Les informations diffusées doivent être exactes, objectives, loyales et respectueuses des valeurs du Référentiel. Aucune communication ne peut créer une confusion quant aux rôles respectifs du Partenaire, de l'Institut ou du Professionnel I.T.I.R.

2. L'utilisation de la marque I.T.I.R.

Le nom, les marques, les logos, les éléments graphiques et l'identité visuelle de l'Institut de Transformation Intégrale Rapide (I.T.I.R.) ainsi que de I.T.I.R. Alliance® demeurent la propriété exclusive de l'Institut. Le Partenaire est autorisé à mentionner son appartenance au réseau et à utiliser les supports de communication officiellement mis à sa disposition, exclusivement dans les conditions prévues par le programme. Toute utilisation en dehors de ce cadre nécessite l'accord préalable et écrit de l'Institut.

3. Les actions de communication communes

L'Institut et le Partenaire peuvent décider de mettre en œuvre des actions de communication destinées à valoriser leur collaboration. Ces actions peuvent notamment prendre la forme :

- de conférences ;
- d'événements ;
- de publications institutionnelles ;
- de campagnes d'information ;
- de supports de présentation ;
- d'actions de sensibilisation.

Chaque communication est réalisée dans le respect de l'identité, de l'image et des valeurs de chacune des parties.

4. La communication du Partenaire

Le Partenaire demeure entièrement libre de communiquer sur ses propres activités. Lorsqu'il fait référence à I.T.I.R. Alliance®, il s'engage à présenter le programme de manière fidèle, objective et conforme aux documents officiels. À ce titre, il s'interdit notamment :

- de faire des promesses de résultat au nom de l'Institut ;
- de modifier, interpréter ou déformer les informations officielles ;
- de présenter des prestations qu'il n'est pas autorisé à réaliser ;
- de laisser croire qu'il agit au nom de l'Institut en dehors des missions prévues par la Convention Cadre de Partenariat ;
- d'utiliser la marque ou les supports officiels en dehors des conditions prévues par le programme.

> Toute communication relative à I.T.I.R. Alliance® doit préserver l'image de l'Institut, respecter les documents officiels du Référentiel et garantir une information fidèle, transparente et cohérente auprès des Bénéficiaires et des partenaires.

PARTIE IX — CONFIANCE, CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

La confiance constitue l'un des fondements essentiels de I.T.I.R. Alliance®. Les relations développées entre l'Institut, les Partenaires, les Professionnels I.T.I.R. et les Bénéficiaires reposent sur le respect de la confidentialité, la protection des informations échangées et l'application des dispositions légales en vigueur. Chaque acteur du programme s'engage à préserver la confiance accordée par les personnes accompagnées et à traiter les informations auxquelles il a accès avec la plus grande rigueur.

1. Le principe de confidentialité

Toutes les informations échangées dans le cadre du programme I.T.I.R. Alliance® sont considérées comme confidentielles. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers que dans les cas suivants :

- avec l'accord préalable de la personne concernée ;
- lorsqu'une disposition légale ou réglementaire l'impose ;
- lorsque cette communication est strictement nécessaire à la bonne exécution des missions prévues dans le cadre du partenariat.

Cette obligation de confidentialité demeure applicable pendant toute la durée de la collaboration ainsi qu'après sa cessation, quelle qu'en soit la cause.

2. La protection des données personnelles

L'Institut et l'ensemble des Partenaires s'engagent à respecter les dispositions applicables en matière de protection des données personnelles. Les informations recueillies sont exclusivement utilisées pour les finalités prévues dans le cadre du partenariat et ne peuvent faire l'objet d'une utilisation incompatible avec celles-ci. Chaque partie veille à mettre en œuvre les mesures organisationnelles et techniques nécessaires afin d'assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données traitées. Le Bénéficiaire conserve l'ensemble des droits prévus par la réglementation applicable, notamment les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition.

3. Le secret professionnel

Les Professionnels I.T.I.R. exercent leur activité dans le respect des règles déontologiques applicables à leur profession. Lorsqu'ils y sont soumis, ils respectent les obligations relatives au secret professionnel. Les Partenaires s'engagent également à préserver la confidentialité des informations dont ils peuvent avoir connaissance dans le cadre de leurs échanges avec les Bénéficiaires, les Professionnels I.T.I.R. ou l'Institut. Aucune information ne peut être utilisée à des fins étrangères au partenariat ou communiquée en dehors des conditions prévues par le présent Référentiel.

> La confiance accordée par les Bénéficiaires constitue un engagement collectif. Chaque acteur d'I.T.I.R. Alliance® est responsable de la confidentialité des informations qu'il traite et du respect des règles applicables en matière de protection des données.

PARTIE X — LE CADRE CONTRACTUEL

Le programme I.T.I.R. Alliance® s'inscrit dans un cadre contractuel destiné à garantir la sécurité juridique, la transparence des relations et la pérennité des collaborations. Les dispositions présentées dans cette partie définissent les principes généraux applicables à l'ensemble des partenariats. Les conditions particulières propres à chaque collaboration sont précisées dans la Convention Cadre de Partenariat, qui constitue le document contractuel de référence entre les parties.

1. La durée du partenariat

La durée du partenariat est définie dans la Convention Cadre de Partenariat. Le partenariat prend effet à compter de sa signature par les parties et demeure applicable jusqu'à son échéance, son renouvellement ou sa résiliation dans les conditions prévues par la convention. Le programme privilégie le développement de collaborations durables fondées sur la confiance, la stabilité et l'amélioration continue des relations entre les parties.

2. Le renouvellement

À son échéance, le partenariat peut être renouvelé d'un commun accord. Le renouvellement permet, lorsque cela apparaît nécessaire, d'actualiser les modalités de collaboration afin de tenir compte de l'évolution des besoins, des missions confiées ou des projets développés conjointement. Toute modification est formalisée dans les conditions prévues par la Convention Cadre de Partenariat.

3. La suspension

En cas de manquement aux engagements prévus par le Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®, d'utilisation inappropriée de l'image de l'Institut ou de tout comportement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du programme, l'Institut peut décider de suspendre temporairement le partenariat. Sauf urgence particulière, cette décision intervient après un échange avec le Partenaire afin de rechercher une solution permettant le rétablissement des conditions normales de collaboration.

4. La résiliation

Le partenariat peut prendre fin dans les conditions prévues par la Convention Cadre de Partenariat. Les parties s'engagent à privilégier une démarche fondée sur le dialogue, la transparence et le respect mutuel. La cessation du partenariat demeure sans incidence sur les engagements déjà pris à l'égard des Bénéficiaires dont l'accompagnement est en cours, sauf disposition contraire prévue par la convention ou imposée par la loi.

Le cadre contractuel (suite)

5. Les responsabilités des parties

Chaque partie demeure seule responsable de ses décisions, de ses activités et des prestations qu'elle réalise dans le cadre de son domaine de compétence. L'Institut intervient exclusivement pour les missions qui lui sont confiées et ne peut être tenu responsable des actes accomplis indépendamment par le Partenaire. De la même manière, le Partenaire ne saurait être tenu responsable des accompagnements réalisés par les Professionnels I.T.I.R. Cette autonomie réciproque constitue un principe fondamental du fonctionnement de I.T.I.R. Alliance®.

6. La force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un retard, d'une suspension ou d'une impossibilité d'exécuter tout ou partie de ses obligations lorsque cette situation résulte d'un événement de force majeure au sens de la réglementation applicable. Les parties s'engagent, dans la mesure du possible, à rechercher conjointement les solutions permettant d'assurer la continuité de leur collaboration.

7. Le droit applicable

Le partenariat est régi par le droit désigné dans la Convention Cadre de Partenariat. Chaque partie s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à son activité ainsi que celles prévues par les documents constituant le Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®.

8. Le règlement des différends

En cas de difficulté relative à l'exécution du partenariat, les parties privilégient une résolution amiable fondée sur le dialogue, la coopération et la recherche d'une solution équilibrée. À défaut d'accord, le différend est traité conformément aux dispositions prévues dans la Convention Cadre de Partenariat et selon les règles de droit applicables.

Le cadre contractuel d'I.T.I.R. Alliance® a pour vocation de sécuriser les relations entre les parties tout en favorisant des collaborations durables, transparentes et fondées sur la confiance.

CONCLUSION — Construire ensemble des collaborations durables au service de l'accompagnement humain

I.T.I.R. Alliance® est avant tout un projet de coopération. Il réunit des professionnels, des entreprises, des associations et des institutions qui partagent une même conviction : les accompagnements les plus pertinents naissent de la complémentarité des compétences, du respect des rôles de chacun et d'une volonté commune de placer l'humain au centre des décisions.

À travers ce Référentiel Officiel, l'Institut affirme son engagement à développer un réseau fondé sur la confiance, l'éthique, la responsabilité et la qualité des collaborations. Chaque Partenaire qui rejoint I.T.I.R. Alliance® contribue ainsi à construire un environnement dans lequel chaque Bénéficiaire peut accéder, en toute liberté, à un accompagnement adapté à sa situation.

L'Institut remercie l'ensemble de ses Partenaires pour la confiance qu'ils lui accordent et se réjouit de construire, à leurs côtés, des collaborations durables au service de l'accompagnement humain.

PARTIE XI — LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance® est complété par plusieurs documents destinés à accompagner la mise en œuvre opérationnelle du partenariat. Ces documents constituent un ensemble cohérent permettant d'assurer une application homogène des principes du programme tout en tenant compte des spécificités propres à chaque collaboration. Selon la nature du partenariat, certains documents peuvent être adaptés, complétés ou faire l'objet d'annexes particulières.

1. Les documents constitutifs du Référentiel Officiel

Le programme I.T.I.R. Alliance® s'appuie notamment sur les documents suivants :

- le présent Manuel Institutionnel ;
- la Convention Cadre de Partenariat ;
- le Guide Opérationnel du Partenaire ;
- la Charte des Engagements du Partenaire ;
- l'Annexe des Modalités de Valorisation du Partenariat ;
- les annexes spécifiques établies en fonction des besoins de chaque collaboration.

L'ensemble de ces documents constitue le Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance®.

CLÔTURE DU MANUEL INSTITUTIONNEL

Le Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance® constitue le cadre commun de l'ensemble des collaborations développées au sein du programme. Il traduit la volonté de l'Institut de construire un réseau fondé sur la confiance, la responsabilité, la complémentarité des compétences et le respect des personnes accompagnées. Chaque Partenaire contribue, par son engagement, à renforcer un écosystème dans lequel les différents acteurs coopèrent dans l'intérêt exclusif du Bénéficiaire, tout en conservant leur autonomie, leurs responsabilités et leurs domaines d'intervention respectifs.

En signant la Convention Cadre de Partenariat, le Partenaire reconnaît avoir pris connaissance du présent Manuel Institutionnel, accepter les principes qui le composent et s'engager à respecter les dispositions du Référentiel Officiel I.T.I.R. Alliance® dans l'exercice de sa collaboration avec l'Institut. L'Institut remercie chacun de ses Partenaires pour la confiance accordée et se réjouit de construire, à leurs côtés, des collaborations durables au service de l'accompagnement humain.